



Service des Finances

AC/AE

Année 2024 - n° 135

DECISION DU MAIRE

PRISE LE 25 AVR. 2024

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION
DU 25 MAI 2020

**OBJET : Décision modificative relative à la régie d'avances « RA Gestion générale »
RA025-206 – Elargissement des dépenses**

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

VU le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

VU la décision du 19 décembre 2023 portant institution de la régie d'avances auprès du service des finances "RA Direction générale" RA025-206 en abrogeant et remplaçant tous les actes antérieurs ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2020 autorisant le maire à créer, modifier ou supprimer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

VU les délibérations de l'assemblée délibérante du 25 juin 2020 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.)

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser l'acte de la régie afin d'élargir les dépenses,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 3 avril 2024;

DECIDE

Article 1 : L'article 4 de la décision 2023-352 est modifié comme suit :

La régie paie les dépenses suivantes :

Achats de photos libres de droit sur internet - 623X	Frais de représentation (colloques, séminaires, ...) - 625X
Secours (domaine de l'éducation) - 6513	Hébergement (hôtel relogement urgence) - 65138
Alimentation - 60623	Location - 613X
Fournitures petit équipement - 60632	Redevances pour licences ou applications (abonnement en ligne) (Ipad, Réseaux sociaux, Waze, Média TV/Internet, Google) - 6581XX
Fournitures d'entretien - 60631	Maintenance - 6156
Fournitures administratives - 6064	
Livres, disques - 60225	
Carburant - 60622	Petit matériel - 6068
Péage - 6251	
Entretien et réparation - 615X	Prestations de services (billetteries, transport en commun) - 6042
Timbres fiscaux - 6354	Pharmacie - 60624
Taxes - 63XX	Frais médicaux - 6226
Achats de titres de transport - 6247	Frais postaux - 6261
Frais de parking - 6247	Frais de télécommunication - 6262
Frais de réception - 6234	Fêtes et cérémonies - 6232

Les dépenses par mandat administratif sont à privilégier.
Seules les dépenses indiquées dans l'acte sont payables par la régie.

Article 2 : Les autres articles restent inchangés.

Article 3 : Le Maire de Soisy-sous-Montmorency et le comptable public assignataire de Montmorency sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Soisy-sous-Montmorency, le 15/05/2024

Visa du comptable public
Sylvie GUILEUME
INSPECTEUR
des Finances Publiques
SGC Montmorency
TEL: 01.39.64.27.76

[Signature]

Maryline RAKOTOVAO

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil d'Administration,
[Signature]
Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 15 MAI 2024
Mis en ligne ou notifié le : 16 MAI 2024
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 16 MAI 2024

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
0151219105000240515-FIN2024DEC135-AR
Date de réception préfecture : 15/05/2024